



NOUVEAUTÉ À L'ARÉNA JEAN-ROUGEAU !

Jusqu'au 23 avril, louez une partie de la glace pour pratiquer votre sport favori !

Saint-Basile-le-Grand, le 22 mars 2021 – Afin de permettre à plusieurs familles grandbasilloises de profiter d'un accès exclusif à la patinoire de l'aréna Jean-Rougeau d'ici la fin de la saison, la Ville offre désormais, à ses résidants seulement, la possibilité de louer un quart ou une moitié de la patinoire, afin d'y pratiquer leur sport de glace favori pour une durée de 50 minutes.

Que vous désiriez reprendre l'entraînement en compagnie de votre entraîneur ou tout simplement pratiquer votre coup de patin ou même disputer une partie de hockey avec les membres de votre bulle familiale, la location de la glace s'offre à vous!

Dès maintenant, les citoyens sont invités à réserver une plage horaire, selon les disponibilités offertes.

Durée : 50 minutes
Coûts : 28,75 \$ pour un quart de glace
57,50 \$ pour une demi-glace
Taxes incluses
Paiement par carte de crédit (Visa, Mastercard)

Les participants devront présenter une preuve de résidence pour accéder à la glace. Les cours privés ou les entraînements offerts à une personne ou aux occupants d'une même résidence privée sont autorisés. Toutefois, dans ce cas, chaque participant doit respecter la distanciation requise les uns avec les autres. À noter qu'aucun spectateur n'est autorisé dans les estrades. Les vestiaires ne sont pas accessibles, des espaces réservés dans les gradins sont mis à la disposition des patineurs.

Pour réserver, les citoyens peuvent communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 450 461-8000, poste 8602, du lundi au jeudi de 8 h à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 15, et le vendredi de 8 h 30 à midi. La réservation doit être faite au plus tard le mercredi de la semaine précédente. En cas d'annulation, aucuns frais ne seront perçus si la demande est reçue 48 heures avant la tenue de l'activité.

Saint-Basile-le-Grand demeure en zone rouge

Pour suivre l'évolution de la situation, visitez le villesblg.ca/covid-19. La Ville compte sur la collaboration de ses citoyens afin d'assurer le respect des consignes et des mesures sanitaires. Pour connaître tous les détails concernant les mesures restrictives en vigueur, consultez le quebec.ca/zonerouge.

EN RAPPEL! Consignes sanitaires à adopter

Important! Afin d'éviter la propagation du virus et ainsi protéger le personnel et les usagers, la Ville demande à toute personne ayant des symptômes de rester à la maison.

- Les activités intérieures réalisées seul, en dyade, avec les occupants d'une même résidence privée seulement sont permises.
- L'enregistrement des participants est obligatoire à l'arrivée.
- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée et à la sortie des participants.
- Pour les personnes de 10 ans et plus, le port du masque est obligatoire. Par contre, il peut être retiré au moment de la pratique de l'activité.

- 30 -

Source : Marie-Eve Thibodeau, conseillère en communication
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8112 | me.thibodeau@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca